



Formation Diplôme d'État

DE - ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL (DEAES)

Intitulé & type d'action de formation	<p>→ Intitulé : DE - Accompagnant Éducatif et Social</p> <p>→ Textes réglementaires : arrêté du 30/08/2021 relatif à la formation d'accompagnant éducatif et social / Décret n°2021-1133 du 30/08/2021 parus au JO du 31/08/2021 / Articles L. 451-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles.</p> <p>→ Formation enregistrée au RNCP sous le code 36004</p> <p>→ Codes NSF : 332 (travail social) & 330 (spécialités plurivalentes des services aux personnes)</p> <p>→ Certificateur : Ministère chargé des Affaires Sociales</p> <p>→ Nomenclature du niveau de qualification : niveau 3</p> <p>→ Type de formation : action de formation concourant au développement des compétences au sens de l'article L.6313-1 de la sixième partie du Code du travail.</p>
Objectif(s) de la formation	<p>Cette formation a pour objectif d'acquérir les compétences professionnelles relatives à l'exercice du métier d'Accompagnant Éducatif et Social et d'accéder au Diplôme d'État.</p> <p><i>Les compétences à acquérir sont développées dans la rubrique « compétences visées » de ce document et sont issues de l'annexe 1 « Référentiel professionnel » de l'arrêté du 30 août 2021.</i></p>
Définition du métier visé par la formation	<p><i>« L'accompagnant éducatif et social réalise des interventions sociales au quotidien visant à accompagner la personne en situation de handicap ou touchée par un manque d'autonomie quelles qu'en soient l'origine ou la nature.</i></p> <p><i>Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.</i></p> <p><i>En lien avec l'entourage de la personne, il l'accompagne tant dans les actes essentiels de la vie quotidienne que dans les activités de la vie sociale, scolaire et de loisirs.</i></p> <p><i>Il veille à l'acquisition, la préservation, ou la restauration de l'autonomie de l'enfant, de l'adolescent, de l'adulte, de la personne vieillissante, et l'accompagne dans sa vie sociale et relationnelle.</i></p> <p><i>Ses interventions d'aide et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile et en établissement. »</i></p> <p><i>Définition issue de : Annexe 1 Référentiel professionnel de l'arrêté du 30 août 2021 - 1.1 Contexte de l'intervention</i></p>
Lieux d'exercice professionnel	<p>Les lieux d'exercice professionnel possibles des AES sont très diversifiés notamment selon le type de public accompagné :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Établissements sociaux ou médico-sociaux : Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), Maison d'Accueil spécialisé (MAS), Centre d'Hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) Institut Médico-Éducatif (IME), Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (ITEP), Maison d'Enfant à Caractère Social (MECS) ... ; ▪ Domicile de la personne (particulier-employeur, dans des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), des Services d'Aide à la Personne (SAP), Service Polyvalent de Soins et d'Aide à Domicile (SPASAD), dans des Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) ; ▪ Structures d'accueil de la petite enfance ; ▪ Établissements d'enseignement et de formation, d'emploi et d'activités culturelles.
Évolution de carrière	<p>Après l'obtention du DEAES, une poursuite d'étude dans le secteur sanitaire ou social est possible : diplôme d'aide-soignant (correspondance avec le bloc 5 du DEAES), moniteur-éducateur, éducateur spécialisé...</p>

Public visé	<p>→ Toute personne de plus de 16 ans souhaitant s'inscrire dans un parcours professionnel d'aide à la personne.</p> <p>→ Peuvent être candidat à l'accès à la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les candidats en formation initiale (apprentissage ou voie directe) - les candidats au titre de la formation continue, les personnes déjà engagées dans la vie active ou qui s'y engagent, les salariés ayant un emploi dans le secteur médico-social (formation en alternance) ainsi que les personnes en reconversion ou les demandeurs d'emploi.
Pré requis & conditions d'accès	<p>La réglementation n'exige aucun prérequis de diplôme pour accéder à cette formation, mais il faut que le candidat réunisse ces 4 conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Être âgé de seize ans au moins</u> à la date d'entrée en formation ; ▪ <u>Avoir déposé son dossier d'inscription complet</u> dans les délais prévus par 3ie ; ▪ <u>Être déclaré admissible par la commission d'admission</u> (selon les critères établis par l'Art. 2 du Titre 1^{er} « Accès à la formation » de l'arrêté du 30 août 2021 et détaillés dans le règlement d'admission annexé au dossier d'inscription) ▪ <u>Disposer à l'entrée en formation d'un dispositif de financement des coûts pédagogiques</u> (contrats de professionnalisation, contrat d'apprentissage, dispositif Pro A, Compte Personnel de Formation, autofinancement...). <p><i>ATTENTION : Dans le cadre d'un parcours suivi en cours d'emploi, et donc si le candidat a un statut de salarié, le dispositif de vaccination obligatoire en vigueur sera nécessaire à l'exercice professionnel.</i></p>
Modalités d'inscription	<p>→ Le dossier d'inscription & le règlement d'admission à la formation sont téléchargeables sur notre site internet www.pole-3ie.fr. Ils peuvent également être transmis, par mail, sur simple demande par téléphone au 05 35 54 74 80 ou par mail à contact@pole-3ie.fr.</p> <p>→ Clôture des inscriptions pour la rentrée d'octobre 2022 : le 06 septembre 2022.</p>
Durée de la formation	<p>→ Pour un parcours complet :</p> <p>Durée totale de la formation : 1407 heures sur une amplitude de 18 mois :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 567 heures de formation théorique dont 21 heures de formation AFGSU niveau 2 ▪ 840 heures de formation pratique (mise en situation professionnelle en tant qu'AES) couvrant les 5 blocs de compétences sur un ou deux sites qualifiants : <ul style="list-style-type: none"> ○ Formation suivie en cours d'emploi : 700h au minimum au sein de l'établissement employeur et complétées par 140h de stage externe <u>ou</u> non à l'employeur. ○ Formation suivie dans un autre cadre (CPF Transition professionnelle, CPF, autre...) : 2 stages pour une durée totale de 840h. <p>Pour chaque période de formation pratique est désigné un référent professionnel par le site qualifiant.</p> <p>→ Pour un parcours partiel :</p> <p>La durée de la formation théorique et pratique varie en fonction du nombre de blocs de compétences à valider selon les diplômes et titres déjà obtenus.</p> <p>Pour un bloc de compétences, la durée de la formation pratique est de 168 heures. Le candidat en parcours partiel devra effectuer a minima un stage.</p> <p><i>Les dispenses de formation et de certification possibles sont détaillées à l'annexe 5 de l'arrêté du 30 août 2021.</i></p>
Dates de formation	<p>→ Du 17 octobre 2022 au 26 mars 2024 sur une amplitude de 18 mois et selon un rythme alterné entre le centre de formation et le terrain d'exercice professionnel (employeur ou stage(s)).</p> <p>→ Examen final du bloc n°1 : le 26 mars 2024 (Date à confirmer par la DREETS Nouvelle Aquitaine)</p> <p>→ Le calendrier de la formation est disponible sur notre site internet et envoyé au candidat avec le dossier d'inscription.</p>
Lieu & Horaires	<p>→ La formation théorique se déroule en présentiel dans les locaux de 3ie situés au 95 rue Ernest Renan – 33000 Bordeaux (au sein de l'EHPAD Terre-Nègre).</p> <p>→ Cependant, la formation pourra se dérouler en <i>distanciel</i> (FOAD) si la situation sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19 empêche les regroupements en centre, en cas d'absence d'un formateur ou pour des raisons pédagogiques.</p>

	<p>→ Le centre de formation est situé à 5 minutes à pied de l'arrêt « Barrière du Médoc » de la ligne D du tram et de la ligne 9 du bus. Le stationnement est possible dans les rues avoisinantes.</p> <p>→ Les regroupements en centre se déroulent généralement de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 soit 7h/jour.</p> <p>→ Les horaires de la formation pratique sont déterminées par les sites qualifiants dans le respect du Code du Travail et de la Convention collective applicable.</p>
<p>Accessibilité de la formation</p>	<p>  3ie est référencé Centre Ressource Formation Handicap (CRFH) pour l'accueil des stagiaires en situation de handicap. Un membre de l'équipe de 3ie est désigné référent handicap et accompagne tout candidat en situation d'handicap.  Le centre de formation est accessible par les personnes à mobilité réduite (ascenseur). </p>
<p>Compétences visées par les 5 blocs de compétences</p>	<p>L'action de formation vise à acquérir les compétences suivantes, organisées en 5 blocs de compétences auxquels sont associés 5 domaines de formation.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Bloc n°1 // Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier le besoin de compensation éventuel lors de situations rencontrées dans le champ d'intervention du professionnel ▪ Situer la personne dans le développement et/ou dans le maintien de son autonomie ▪ Repérer les potentialités de la personne ▪ Favoriser et/ou préserver l'autonomie de la personne par le maintien et/ou le développement de ses potentialités ▪ Accompagner la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne ▪ Prendre soin et veiller au bien-être de la personne dans un contexte d'accompagnement de proximité ▪ Concourir au bien-être de la personne par des gestes ou une communication adaptée ou par recours à des tiers ▪ Mettre en œuvre des méthodes et outils d'accompagnement adaptés pour permettre à la personne de réaliser ses activités ▪ Identifier, sélectionner et utiliser les aides techniques, les outils spécifiques et les modalités d'apprentissage adaptés pour développer ou maintenir l'autonomie de la personne accompagnée ▪ Mobiliser les activités quotidiennes pour favoriser la relation dans l'accompagnement ▪ Aider la personne à exprimer ses attentes et ses choix à l'occasion de temps et/ou activités propices à l'expression ▪ Appliquer les principes et les éléments d'hygiène de base pour la réalisation des interventions de soutien ▪ Reconnaître les signes non verbalisés de la douleur ▪ Identifier les risques de la vie quotidienne et donner l'alerte en temps opportun ▪ Préparer et accompagner les changements dans la vie de la personne pour anticiper leurs conséquences ▪ Prendre appui sur les décisions prises en équipe pluridisciplinaire pour l'accompagnement de la fin de vie </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Bloc n°2 // Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Organiser la logistique d'un lieu et réaliser son intervention en utilisant les moyens permettant l'accompagnement au quotidien dans les conditions optimales de sécurité ▪ Organiser son intervention et prioriser les actions à conduire dans un contexte d'intervention donné </div>

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appliquer les principes d'hygiène et de sécurité en fonction du contexte d'intervention ▪ Repérer les situations à risque et participer à des actions de prévention des accidents du quotidien quel que soit le lieu d'intervention ▪ Favoriser l'appropriation du cadre de vie ou du cadre d'accueil de la personne par un aménagement adapté ▪ Adapter sa prestation à la présence de la personne accompagnée, de son entourage ou des autres professionnels ▪ Appliquer les règles de tri sélectif et d'éco-responsabilité ▪ Accompagner la personne dans ses activités ordinaires et la gestion de son quotidien <p>Bloc n°3 // Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Adopter une posture bienveillante à l'égard de la personne accompagnée et de son entourage ▪ Gérer ses émotions face à la personne accompagnée, son entourage et les autres professionnels ▪ Accompagner la personne dans sa participation aux activités collectives ▪ Soutenir la personne dans son affirmation et son épanouissement ▪ Sélectionner des activités en prenant en compte les attentes et l'expression des besoins de la personne dans le cadre du projet personnalisé, en lien avec le projet de service ▪ Utiliser les activités de groupe pour susciter la participation et/ou prévenir l'isolement et/ou développer l'expression de soi en fonction des lieux d'intervention ▪ Repérer et prévenir le risque d'isolement de la personne et favoriser l'inclusion dans son environnement ▪ Identifier, gérer les situations de conflit et en référer à son équipe en cas de risque ▪ Accompagner la personne dans le respect de sa relation avec sa famille, son entourage, les représentants légaux et les autres professionnels ▪ Adapter sa communication avec la famille et l'entourage dans la limite de ses attributions ▪ Coopérer avec la famille et l'entourage pour l'intégration sociale et citoyenne de la personne et se situer en tant qu'interface ▪ Faciliter la vie sociale et citoyenne de la personne ▪ Identifier l'apport et les effets des activités au regard des objectifs et des critères d'évaluation <p>Bloc n° 4 // Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier son cadre d'intervention pour se situer en tant que professionnel de l'accompagnement social : cadre légal, dispositifs, acteurs et réseaux ▪ Prendre en compte les dimensions éthiques et déontologiques de son intervention ▪ Mobiliser les connaissances théoriques et pratiques pour se positionner dans le projet de la personne ▪ Organiser et assurer le suivi de son intervention en fonction des objectifs définis dans le projet personnalisé ▪ Se questionner sur sa posture professionnelle ▪ Identifier, proposer et mettre en œuvre des actions de prévention ▪ Participer à l'accueil et/ou à l'accompagnement des stagiaires et des nouveaux professionnels ▪ Coconstruire avec la personne et les acteurs le projet personnalisé
--	---

	<p>Bloc n° 5 // Travail en équipe pluriprofessionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication (y compris numériques), les informations et/ou données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des activités d'accompagnement de la personne ▪ Rechercher, organiser et hiérarchiser les informations nécessaires à l'accompagnement de la personne ▪ Transcrire les données recueillies, transmettre, par la ou les modalités de communication les plus appropriées, les informations, observations relatives à la personne, à son environnement et à la réalisation d'une activité d'accompagnement ▪ Analyser les situations, relayer des informations pertinentes et proposer des actions en lien avec le projet personnalisé ▪ Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité et de gestion des risques ▪ Identifier son propre champ d'intervention au regard des fonctions et activités de chaque professionnel et des lieux et situations d'intervention ▪ Organiser sa propre activité au sein de l'équipe pluriprofessionnelle en s'inscrivant dans la planification de l'ensemble des activités et des changements prévisibles ▪ Organiser et prioriser son activité pour répondre aux besoins d'une personne ou d'un groupe de personnes dans un contexte susceptible de changer ▪ Contribuer à l'élaboration, à l'évaluation et à l'adaptation des projets personnalisés d'accompagnement ▪ Repérer, signaler et déclarer les événements indésirables et transmettre les informations appropriées ▪ Apporter une contribution à l'évaluation des pratiques en équipe pluriprofessionnelle et à la démarche qualité et à la gestion des risques ▪ Évaluer sa pratique, repérer les axes d'amélioration et ses possibles besoins en formation ▪ Proposer des actions d'amélioration contribuant à la qualité, à la gestion des risques et à la prévention des risques professionnels dans son champ de compétences <p>Formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 (AFGSU)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre en charge des urgences vitales ▪ Prendre en charge des urgences potentielles ▪ Participer à la prévention des risques collectifs <p>→ Les référentiels complets de la formation (activités, formation, compétences et certification) issus de l'arrêté du 30 août 2021 sont fournis, en début de formation, à tous les stagiaires et envoyés aux candidats sur simple demande par mail ou par téléphone.</p>
<p>Contenu de la formation</p>	<p>→ La formation théorique et pratique se décompose en 5 domaines de formation (DF) auxquels sont associés les 5 blocs de compétences (voir « compétences visées » ci-dessus). Chaque domaine de formation est composé de différentes unités de formation (UF).</p> <p>DF1 // Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne / 112 h</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ UF 1 _ La prise en compte des besoins fondamentaux dans l'accompagnement de la personne ○ UF 2 _ Notions de santé

- UF 3 _ Ergonomie, aide à la mobilité et transferts
- UF 4 _ Regard sur la personne et ses fonctions primaires
- UF 5 _ La personne et son rapport au corps
- UF 6 _ Les techniques et outils de communication verbale et non verbale
- UF 7 _ Notion de base d'apprentissage en fonction du public accompagné
- UF 8 _ Prévention et gestion des situations à risques
- UF 9 _ Accompagnement à la fin de vie
- UF 10 _ Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle (enseignement transversal)

DF2 // Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité / 91 h

- UF 1 _ Aide à l'entretien du cadre de vie de la personne
- UF 2 _ Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne
- UF 3 _ Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle (enseignement transversal)

DF3 // Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne / 105 h

- UF 1 _ Socialisation et inscription dans la vie citoyenne
- UF 2 _ Les différentes dimensions d'accessibilité
- UF 3 _ La famille et l'entourage
- UF 4 _ Vie collective
- UF 5 _ Projet d'activités individuelles ou collectives et techniques d'animation
- UF 6 _ Prévention de l'isolement des personnes
- UF 7 _ Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle (enseignement transversal)

DF4 // Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention / 147 h

- UF 1 _ Les bases des politiques publiques et de la réglementation régissant le secteur social et médico-social
- UF 2 _ Éthique et déontologie
- UF 3 _ Développement de la personne tout au long de la vie, dans ses différentes dimensions, psychiques, psychologiques, sociales et culturelles
- UF 4 _ Les grandes familles de pathologies, troubles, déficiences et incidences somatiques, psychiques et sociales
- UF 5 _ Fondamentaux relatifs aux différents secteurs d'intervention des AES
- UF 6 _ Le contexte professionnel
- UF 7 _ Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle (enseignement transversal)

DF5 // Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne / 91 h

- UF 1 _ Projet d'établissement
- UF 2 _ Travail en équipe et organisation
- UF 3 _ Transmission et communication professionnelle
- UF 4 _ Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle (enseignement transversal)

AFGSU // Formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 / 21 h

- Prendre en charge des urgences vitales
- Prendre en charge des urgences potentielles
- Participer à la prévention des risques collectifs

→ Les référentiels complets de la formation (activités, formation, compétences et certification) issus de l'arrêté du 30 août 2021 sont fournis, en début de formation, à tous les stagiaires et envoyés aux candidats sur simple demande par mail ou par téléphone.

Valeur ajoutée du contenu de formation / 3ie

**Les Actes de la Vie Quotidienne :
Apprendre par la pratique et la mise en situation**

Accompagner la personne et son rapport à la nourriture



- ✓ Plaisir et convivialité / Alimentation et culture
- ✓ Hygiène alimentaire et besoins physiologiques
- ✓ L'apport en protéines, en lipides et les matières grasses
- ✓ L'apport en fibres, vitamines, minéraux, oligo-éléments et antioxydants
- ✓ Les boissons : eau, alcool, sodas, café, thé
- ✓ Une alimentation adaptée pour des besoins particuliers : enfant, ado, personnes âgées
- ✓ Repas adaptés et régimes

Accompagner la personne et son rapport au corps



- ✓ Approche corporelle : le toucher relationnel, le corps et les émotions suscitées dans la relation à l'autre
- ✓ Le sommeil
- ✓ Les fonctions d'élimination
- ✓ Préparation chariot
- ✓ L'hygiène corporelle : Toilette lavabo / mains / douche / dents / ongles / toilette lit / capiluve / pédiluve / maquillage / coiffage / rasage
- ✓ Intimité, vie affective et sexualité
- ✓ Habillement / déshabillage / bas de contention
- ✓ Réfection lit vide et occupé
- ✓ Escarre/Installation lit personne avec escarre et hémiplegique
- ✓ Accompagnement fin de vie et soins au défunt
- ✓ Soins palliatifs

Valeur ajoutée du contenu de formation / 3ie

Manutention, prévention et premiers secours

Maîtriser les techniques d'ergonomie, d'aide à la mobilité et les transferts



Certificat d'acteur PRAP 25 :

- ✓ Les principes d'ergonomie, les techniques d'amélioration du bien être de la personne et de confort
- ✓ L'analyse des situations d'aide
- ✓ L'aide à la mobilité et aux transferts, les aides techniques et domotiques



Gérer les situations d'urgences et de danger pour la personne



AFGSU 2 « Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de Niveau 2 » :

Programme de formation délivré en application de l'Arrêté du 30 décembre 2014 modifié relatif à l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence.

Projet Personnalisé : Culture de l'Autonomie et de la prévention

Développer et maintenir l'autonomie dans l'accompagnement de la personne



- ✓ Notions de dépendance, d'indépendance et d'autonomie
- ✓ Evaluation des besoins, des capacités, des incapacités
- ✓ Outils d'évaluation : grille AGGIR / SMAF / Virginia Henderson

Participer à la mise en œuvre du projet personnalisé

- ✓ Le repérage / observation des potentiels de la personne au regard de son projet personnalisé
- ✓ Evaluation des capacités de la personne
- ✓ Identification d'objectifs
- ✓ Mise en œuvre d'actions
- ✓ Evaluation des actions / du projet
- ✓ Le rendu compte de l'intervention
- ✓ La coordination et le travail en réseau avec les autres intervenants

Projet d'animation : lien social (activités collectives et individuelles)

Soutenir les relations familiales et avec l'entourage

- ✓ L'évolution sociologique de la famille
- ✓ La parentalité
- ✓ Les situations de handicap et la famille, vieillissement et famille
- ✓ Relations des professionnels avec les familles et l'entourage
- ✓ Place de l'aïdant
- ✓ Communication avec les familles et proches

Proposer et assurer des activités collectives



- ✓ Objectifs, mise en œuvre et évaluation d'une activité
- ✓ Techniques favorisant l'expression de soi
- ✓ Vie collective, dynamique de groupe, gestion des relations et des conflits
- ✓ Favorisation la communication et la relation (dont initiation à la langue des signes)

Favoriser l'apprentissage, la pédagogie, d'éducation, le maintien des acquis à travers la mise en place d'un projet d'activité / d'animation



- ✓ Activités collectives / individuelles
- ✓ Méthodologie du projet d'animation
- ✓ Techniques éducatives et d'animation
- ✓ Démarches et outils : Massage main, visage, dos, pieds - activités physiques adaptées - activités manuelles - ateliers d'écriture - activités des sens - activités de stimulation

Valeur
ajoutée du
contenu de
formation /
3ie

Matériel pédagogique ludique de mise en situation

Simulateur de vieillissement



Le matériel et les espaces pédagogiques



Modalités et
moyens mis
en œuvre

→ **Modalités & méthodes pédagogiques prévues :**




- La pédagogie est basée sur l'alternance entre la théorie et la pratique.
- La formation théorique est assurée en présentiel de manière discontinue. Toutefois, des séances en distanciel (avec l'outil Teams) restent possibles en fonction du contexte sanitaire.
- Les techniques d'animation utilisées varient selon le formateur et les contenus abordés : participation active et interactions, retour d'expérience, ateliers de mise en situation et de pratique, gestes techniques ou professionnels, cours magistraux, études de cas, exposés, travaux dirigés, vidéo projection, ateliers d'animation, préparation aux oraux de certification, accompagnement individuel à la rédaction des écrits ...

→ **Moyens techniques et matériel prévus :**

- Différents espaces sont à la disposition des apprenants et formateurs : salles de cours de différentes capacités, salle d'atelier pratique équipée de matériel pédagogiques divers (2 lits médicalisés, fauteuils roulants, lève-personne, canne, draps de glisse, couverts adaptés, simulateur de vieillissement, Kit UV lavage de mains, instruments de mesure des constantes, mannequins...), cuisine pédagogique, salles d'eau, chambre type domicile, espace de restauration équipé de micro-ondes et d'une bouilloire ;

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les formateurs ont à leur disposition tout le matériel nécessaire : tableau blanc, Paper-Board, vidéo projecteur, enceintes, ordinateurs portables, connexion wifi, photocopieur, casque audio amplificateur... ; ▪ Les supports pédagogiques proposés sont variés : photocopiés, diffusion de diaporamas, films et vidéos en lien avec le secteur médico-social, protocoles types, articles de presse, photos, ... <p>→ Moyens humains prévus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La formation est assurée par une équipe pluridisciplinaire de formateurs (permanents et vacataires) dotés d'une expérience professionnelle significative dans le secteur médico-social, sanitaire ou social, et/ou titulaires des diplômes exigés pour dispenser cette formation ; ▪ La liste complète des différents formateurs avec la mention de leur diplôme et de leur qualité est disponible dans le livret d'accueil envoyé par mail au candidat avant l'entrée en formation et remis en main propre le 1^{er} jour de formation ; ▪ Directrice - Référente handicap & référente Covid-19 : Madame Florence CONNANGLE ▪ Coordinatrice pédagogique & formatrice : Madame Catherine FUDAL - diplômée DEAMP et titulaire de deux diplômes universitaires – expérience de plus de 20 ans en MAS auprès d'adultes en situation de handicap ; ▪ Référente d'antenne & référente sociale : Madame Emmanuelle SERRA - titulaire de la Licence Pro Conseil, Emploi, Formation, Insertion & d'un DUT Carrère sociale « Animation sociale et socio-culturelle » ; ▪ Assistante administrative & RH : titulaire d'un BTS Gestion PME et d'un Bachelor RH
<p>Modalités de suivi de la formation</p>	<p>→ Modalités de suivi de la bonne exécution de la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Feuille d'émergence signée par le stagiaire et le formateur pour chaque demi-journée d'action de formation en centre ; ▪ Feuille d'émergence signée par le stagiaire et le référent professionnel de l'établissement d'accueil dans le cadre des stages (site qualifiant) ; ▪ Attestation mensuelle d'assiduité signée par le stagiaire et le centre de formation qui récapitule les heures de formation en centre effectivement réalisées et les heures d'absence éventuelles & certificats de réalisation ; ▪ Registre d'appel quotidien des stagiaires mis à disposition des formateurs pour contrôler les présences et absences. <p>→ Modalités de suivi pédagogique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Livret de l'alternance</u> remis en début de formation à chaque stagiaire permettant de faire plus facilement le lien entre les apports théoriques et les activités réalisées au sein des établissements (employeur et/ou stage) ; ▪ Chaque stagiaire est suivi individuellement par un <u>formateur/trice de proximité</u> pour l'accompagner notamment dans la rédaction des écrits prévus par le référentiel de certification. Un formateur fait également le lien entre le stagiaire, le centre de formation et le référent professionnel désigné sur les sites qualifiants (employeur ou lieu de stage), par le biais notamment d'un suivi téléphonique en début de formation, et d'une visite de bilan. ▪ <u>Livret de formation</u> qui suit le stagiaire durant sa formation et qui est transmis par le centre de formation en fin de formation au président du jury d'examen de la DREETS. ▪ <u>Cahier de texte</u> rempli quotidiennement par les formateurs (synthèse des thèmes abordés lors de la séance de formation) et suivi régulièrement par la coordinatrice pédagogique. ▪ <u>Réunion régulière de l'équipe permanente</u> de 3ie pour évoquer les problématiques (d'apprentissage, relationnelles, professionnelles, sociales, personnelles...) rencontrées par les stagiaires. <p>→ Modalités d'encadrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Livret d'accueil stagiaire & règlement intérieur</u> transmis le 1^{er} jour d'entrée en formation ;

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Fiche de déclaration d'événements indésirables</u> à disposition des stagiaires et des formateurs ; ▪ <u>Entretien individuel</u> possible sur simple demande avec un des membres de l'équipe de 3ie.
Modalités d'évaluation	<p>→ Tout au long de la formation, les formateurs sont amenés à évaluer les savoirs théoriques et pratiques acquis par le biais d'exercices, de QCM ou de mises en situation.</p> <p>→ Les compétences acquises sont attestées par l'obtention du diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social (DEAES) auquel prépare cette formation.</p> <p>Ce diplôme s'obtient par la validation séparée de chacun des 5 blocs de compétences et est délivré par la Direction Régionale de l'emploi, l'économie, le travail et la solidarité (DREETS).</p> <p>Le candidat devra également avoir obtenu l'AFGSU niveau 2 pour pouvoir valider ce diplôme d'État. Les blocs de compétences, une fois obtenus, sont acquis à vie.</p> <p>→ La présentation à la certification par le centre de formation est subordonnée à l'assiduité du stagiaire au cours de la formation, attestée par la direction de 3ie. <i>(Conformément à l'article 12 de l'arrêté du 30/08/2021)</i></p> <p>→ Les épreuves certificatives des 5 blocs de compétences sont organisées en lien avec le service formation de la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) et se déroulent en centre de formation.</p> <p>→ Les évaluations certificatives sont les suivantes : 2 examens écrits (blocs 1 et 5), 4 soutenances orales (blocs 1, 2, 3 et 4), 2 évaluations des compétences (sur les 5 blocs) sur le/les lieux d'exercice professionnel(s) par le référent professionnel. Ces évaluations sur les terrains pratiques sont réalisées sur une grille nationale qui définit les indicateurs d'acquisition des compétences, portés par le référentiel de certification.</p> <p>→ Les modalités détaillées des épreuves de certification sont définies à l'annexe II « Référentiel de certification » de l'arrêté du 30 août 2021 qui est remis à chaque stagiaire en début de formation.</p> <p>→ Un questionnaire d'évaluation à chaud est également remis à chaque stagiaire en fin de formation dans un but d'amélioration continue de nos pratiques.</p>
Niveau de sortie	<p>→ Diplôme d'État de niveau 3 : 1^{er} niveau de qualification dans le champ du travail social.</p>
Coût de la formation	<p>→ Dans le cadre d'un parcours complet en formation continue (contrat de professionnalisation, dispositif PRO A, CPF ...), les coûts pédagogiques s'élèvent pour 2021, à 6 407,10€ soit 11,30€/heure de formation en centre.</p> <p>→ Dans le cadre du contrat d'apprentissage, le coût annuel du contrat varie selon la branche professionnelle à laquelle appartient l'établissement employeur et est défini par France Compétences.</p> <p>→ Un devis personnalisé est établi, sur simple demande, en fonction du dispositif de formation (contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage, PRO A, CPF, financement individuel ...) et des dispenses possibles (selon diplômes ou titres déjà acquis), sous un délai de 5 jours ouvrés.</p>

<p>Nous contacter</p>	<p> 3ie 95 rue Ernest Renan 33000 Bordeaux </p> <hr/> <p> Florence CONNANGLE / Directrice & référente handicap f.connangle@pole-3ie.fr Catherine FUDAL / Coordinatrice pédagogique & formatrice c.fudal@pole-3ie.fr Emmanuelle SERRA / Référente d'antenne & référente sociale e.serra@pole-3ie.fr Kathleene FABRONI / Agent administratif & assistante RH contact@pole-3ie.fr </p> <hr/> <p>  05 35 54 74 80 du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h. </p>
<p>Nous suivre sur les réseaux !</p>	<p> Suivez-nous sur   Facebook @3ie- Centre de formation medico social Instagram @3ie_bordeaux_officiel </p>